

PERMANENT MISSION OF TUNISIA
TO THE UNITED NATIONS
31 BEEKMAN PLACE
NEW YORK, N.Y. 10022



البعثة الدائمة للجمهورية التونسية
لدى منظمة الأمم المتحدة
بنيويورك

Déclaration de

**S.E. Mohamed Khaled Khiari, Ambassadeur Representant
Permanent de Tunisie auprès des Nations Unies**

**“WSIS +10 informal interactive stakeholder
consultation”**

(ECOSOC Chamber, 2 Juillet 2015)

Votre Excellence Monsieur Sam Kahamba Kutesa, Président de l'Assemblée Générale des Nations Unies

Votre excellence Madame Lana Nusseibeh, Représentante Permanente des Emirats Arabes Unis auprès des Nations Unies

Votre excellence Monsieur Lenni Montiel, Secrétaire Général adjoint pour le développement économique

Mesdames et Messieurs

C'est avec beaucoup de plaisir que je me trouve aujourd'hui parmi vous pour participer à cet échange d'idées sur le progrès enregistré dans la mise en œuvre des résultats du sommet mondial sur la société de l'information.

En voilà déjà dix ans passés depuis la tenue de la seconde phase du SMSI à Tunis en novembre 2005. Dix ans déjà depuis l'adoption par les leaders du monde de l'engagement de Tunis et de l'Agenda de Tunis pour la société de l'information qui sont venus parachever et confirmer le travail ambitieux entamé durant la première phase du Sommet tenue à Genève en 2003.

Une ambition certaine et légitime d'édifier une société de l'information à dimension humaine, inclusive et privilégiant le développement, une société de l'information, dans laquelle chacun ait la possibilité de créer, d'obtenir, d'utiliser et de partager l'information et le savoir. L'ambition de réduire la fracture numérique entre les pays et d'exploiter les technologies de l'information (TIC) dans la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement.

Aujourd'hui où on est dans la réalisation de cette ambition ?

Est-ce qu'on a pu vraiment passer des principes à l'action ?

Il est à rappeler que l'agenda de Tunis a traité des questions cruciales de mise en œuvre des engagements de Genève concernant les mécanismes de financement, la gouvernance de l'internet et la mise en œuvre et le

suivi en vertu duquel, justement, l'Assemblée Générale des Nations Unies se penchera cette fin d'année sur l'examen de la mise en œuvre.

Certes nous reconnaissons l'évolution sans précédent des technologies de l'information au cours des dix dernières années et l'augmentation incroyable du nombre de personnes à travers le monde ayant accès à ces technologies.

Cependant, nous déplorons que la fracture numérique demeure importante à plus d'un titre :

Premièrement : cette fracture est toujours aussi large entre les pays développés et ceux en développement, notamment les pays les moins avancés, que ce soit en terme d'accès aux TIC ou de la qualité des services offerts. Pour parler de notre continent africain à titre d'exemple, beaucoup d'Etats africains continuent à être à l'écart des avancées en matière des TIC, voire même, l'on constate que l'accès aux services de base dans ces pays est insuffisant.

Deuxièmement : Dans les pays en développement, cette fracture est également vérifiable à l'intérieur d'un même pays à cause des disparités régionales et sociales et de la pauvreté qui continue à frapper de larges tranches de populations.

Troisièmement : Les femmes continuent à souffrir le plus du manque d'accès aux technologies de l'information, notamment à l'internet.

Nous estimons, de même, que de très faibles avancées ont été enregistré en matière de financement et de renforcement des capacités des pays en développement dans le domaine des TIC. Alors que l'Agenda de Tunis appelle dans son paragraphe 9 au transfert de technologies, nous constatons malheureusement que le transfert souhaité n'a pas eu lieu. Il est crucial de pallier aux lacunes et aux insuffisances sur le plan de financement et du transfert technologique si l'on veut assurer une mise en œuvre réelle et efficace de l'Agenda de Tunis.

D'autre part, nous faisons face malheureusement à une montée de menaces portant atteinte à notre cyber-sécurité. Les technologies de

l'information sont de plus en plus utilisées à des fins criminelles par des réseaux terroristes internationaux et par des criminels de toute sorte. Ces menaces croissantes requièrent une action ferme, efficace et coordonnée de la part de la communauté internationale, tout en veillant au respect des droits de l'homme.

Beaucoup reste à faire si nous voulons répondre pleinement à nos engagements antérieurs et aborder une nouvelle étape plus ambitieuse en mettant le processus du SMSI en faveur de la mise en œuvre des objectifs du développement durable dans l'Agenda de développement pour l'après-2015.

Nous ne doutons pas de notre détermination commune à le faire.

Sur le plan national, conscient du rôle clé joué par les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) dans le développement économique et social, la Tunisie a, depuis plusieurs années, accordé une importance majeure aux TIC qui ont été partie intégrante des différents plans de développement économique et social.

Le secteur des Technologies de l'Information et de la Communication est actuellement l'un des secteurs les plus dynamiques de l'économie tunisienne et a enregistré un taux de croissance de 14,5% en 2013. Ce secteur représente 7,2% du PIB, soit presque autant que le tourisme.

La Tunisie s'est récemment dotée d'une stratégie «Tunisie Digitale 2018» déclinée en projets opérationnels visant à assurer le passage de la Tunisie dans le numérique sous le slogan «e-transform Tunisia».

Nous croyons que les TIC permettant économie numérique est la bonne réponse aux défis de développement. Nous savons tous que les 10 prochaines années apporteront plus de changements dans le monde que les 100 dernières années, en 10 ans 2/3 des élèves dans les écoles aujourd'hui auront des emplois qui n'existent pas encore ... Une fantastique opportunité pour nous tous.

Toutefois, cela risquerait d'aggraver la fracture numérique entre le monde connecté et le monde non-connecté qui peut devenir un sous-monde.

Voilà pourquoi, aujourd'hui plus que jamais, nous devons rester engagés à réaliser les objectifs du SMSI et son agenda et faire de la coopération multilatérale le cadre international visant à combler ce fossé.